

## L'immobilité forcée : la sédentarisation des nomades dans le Sud tunisien

Frédéric Sandron \*

*« Les différences qu'on remarque dans les usages et les institutions des divers peuples dépendent de la manière dont chacun d'eux pourvoit à sa subsistance ; les hommes ne sont réunis en société que pour s'aider à obtenir les moyens de vivre. »*

Ibn Khaldoun, XIV<sup>e</sup> siècle

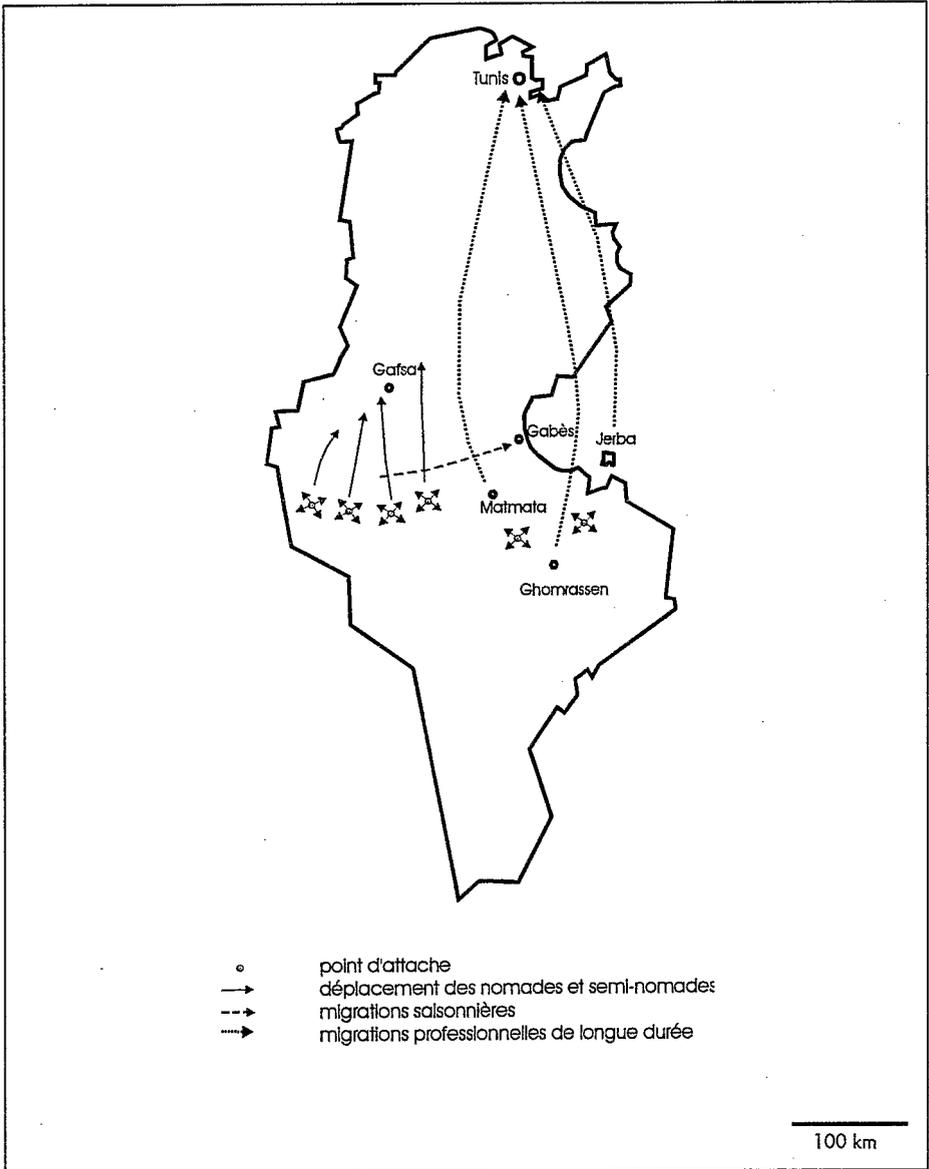
Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, le phénomène de sédentarisation des sociétés nomades est apparu comme universel. Il n'en reste pas moins que ses formes pratiques revêtent des aspects et des rythmes fort différents d'un pays à un autre. Une des raisons qui expliquent ces spécificités tient au rôle primordial du pouvoir central dans le déroulement du processus de la sédentarisation. De manière directe ou indirecte, pour des motifs ayant trait au bien-être des populations, au développement économique, à la fiscalité, à une politique de répartition géographique de la population, à un souci de sécurité ou à la géopolitique, les décisions des autorités politiques peuvent être d'un poids décisif dans la cessation du mode de vie nomade.

Même si elle ne présente pas la violence immédiate de certaines autres formes de déplacements massifs de populations, la politique de sédentarisation introduit néanmoins une rupture dans le mode de vie des nomades et aussi des sédentaires. En effet, il faut bien voir que, dans des conditions climatiques et écologiques difficiles, les complémentarités entre les deux types de sociétés étaient une solution de flexibilité face aux aléas que pouvait subir la production alimentaire. Un équilibre s'était créé entre sociétés nomades et sociétés sédentaires, qui aboutissait à un système d'échange économique efficient. L'introduction de mesures politiques visant à remettre en cause le mode de vie nomade ne peut donc se faire qu'au détriment du système dans son ensemble et débouche sur des modifications profondes à l'intérieur des sociétés nomades. Ces transformations sont aussi perçues dans les nouvelles relations avec les sociétés sédentaires et ont des répercussions importantes sur le milieu écologique des anciens lieux de nomadisation et des nouveaux espaces d'accueil. Ce sont ces points que nous allons approfondir en analysant le processus de sédentarisation qui s'achève aujourd'hui dans le Sud tunisien.

---

\* Démographe, ORSTOM, El Menzah, Tunisie.

Fig. 1 – Mobilité traditionnelle dans le Sud tunisien (avant le XX<sup>e</sup> siècle)



### Le mode de vie nomade : passé et transition

#### Le système nomade (fig. 1)

Au XIV<sup>e</sup> siècle, Ibn Khaldoun décrivait la dualité qui existait entre la société sédentaire et la société nomade en élaborant une théorie historique dans laquelle la civilisation urbaine émergeait de la civilisation rurale et de la civilisation bédouine (*oumran badaoui*). Si la tendance à l'urbanisation est actuellement

générale, en revanche, le processus n'est ni linéaire ni irréversible. L'exemple du territoire tunisien est frappant à cet égard. Sous les Romains et pendant les premiers siècles des dynasties arabes, la Tunisie, alors Ifrikia, jouissait d'une certaine prospérité dans le cadre d'une économie sédentaire, rurale et urbaine. Un pouvoir central fort veillant sur l'ordre et la sécurité, l'intégration de la région à un espace géo-économique plus vaste, l'importance des travaux hydrauliques et donc de l'agriculture semblent être les caractéristiques communes aux civilisations romaines et arabes jusqu'au haut Moyen Âge, qui peuvent expliquer la prédominance de la sédentarisation en Ifrikya [Attia, 1977]. À partir du XI<sup>e</sup> siècle, un pouvoir affaibli et des querelles de dynastie favorisèrent l'entrée dans le pays d'une tribu venue d'Égypte, les Beni Hilal, réputés pour troubler la sécurité dans leur région. Ceux-ci n'auront aucun mal à chasser les représentants du pouvoir de la capitale Kairouan. À partir de cette époque et pendant huit siècles, privés de sécurité et d'irrigation, les steppes du centre et les espaces désertiques du Sud de la Tunisie vont connaître un mode de vie majoritairement nomade.

Parmi ces tribus nomades, on distingue les « véritables » nomades, caravaniers éleveurs de chameaux, des semi-nomades, éleveurs d'ovins et de caprins. Les premiers transportent des marchandises, parfois d'Afrique noire jusqu'aux grandes villes oasiennes. Les seconds, plus nombreux, consacrent la majeure partie de leur activité à rechercher des pâturages pour les troupeaux qui constituent souvent l'unique richesse de la famille. De manière complémentaire mais marginale, lorsque les précipitations le permettent, les semi-nomades s'adonnent à l'agriculture céréalière autour d'un point d'attache vers lequel ils reviennent régulièrement.

La caractéristique principale de l'organisation des sociétés nomades en Tunisie est leur référence tribale. Un lien social et économique très fort unit les individus à la famille, les familles à la fraction, les fractions à la tribu. Ce n'est pas un terroir ni un espace qui définit une tribu mais la généalogie supposée. Au sein d'une tribu, on se réclame d'une communauté d'ancêtres, réels ou fictifs, plutôt qu'à des assises terriennes. Le premier corollaire de cette appartenance à un groupe est une référence constante à l'honneur de la tribu, qui surpasse les intérêts individuels. Le second est l'existence d'un puissant système d'entraide, social et économique, entre les membres de la tribu. En l'absence d'une forte organisation agricole, hydraulique et économique, dans un contexte climatique et écologique difficile (steppes et désert de climats semi-aride et aride), la famille nucléaire n'est en effet pas à même d'assurer son autosubsistance sans ce système de solidarité collective. L'esprit communautaire (*açabiya*) est donc la notion clé pour comprendre le fonctionnement de la tribu. Des conseils des notables (*miyad*) prennent les décisions, arbitrent les conflits et assurent le bon fonctionnement de la vie collective. Cependant, il ne faut pas idéaliser ce modèle et le confondre avec une hypothétique société parfaitement égalitaire. De fortes inégalités internes existent au sein des tribus, que ce soit au niveau des lignages ou à celui des « grandes familles » (*lahmat*) [Baduel, 1984]. Il faut davantage souligner dans ce schéma que l'unité tribale est le centre de décision ultime des sociétés nomades et semi-nomades tunisiennes.

Si la tribu nomade est une entité autonome, cela ne signifie pas pour autant qu'elle pratique une économie autarcique. Au contraire, la société nomade a développé avec la société sédentaire une complémentarité économique qui les rend dépendantes l'une de l'autre. Les nomades proposent des produits de l'élevage (viande, laine, beurre) ou des produits divers acquis lors de déplacements en échange de produits de l'oasis (dattes) ou des villes (sucre, café, thé). Au gré des associations, des tribus nomades peuvent assurer aussi une fonction de protection auprès des paysans (*fellahs*) de l'oasis contre les razzias des tribus nomades ennemies. Nomades et sédentaires partagent donc des liens d'intérêts économiques et il ne faut pas perdre de vue l'ambiguïté de cette relation qui, d'un côté met en avant le caractère d'osmose économique des deux types de sociétés, de l'autre se focalise sur leurs antagonismes et sur l'insécurité que certaines tribus nomades font peser sur les sédentaires.

On retrouve souvent dans la littérature cette ambivalence, voire cette incertitude, sur les réalités des modes de vie nomades. La force des liens avec les sédentaires, le degré d'ouverture à l'échange économique, la propension belliqueuse des nomades sont autant de questions dont les réponses sont en général apportées par des observateurs extérieurs à ces sociétés (sédentaires, citadins, colonisateurs). La partialité de leurs jugements et leurs intérêts en jeu face aux tribus nomades ont fait émerger un ensemble de mythes et d'idées simplistes qui ne rendent pas toujours bien compte de la complexité du fonctionnement de ces sociétés [Albergoni, 1990 ; Bernus, 1990].

Le point essentiel que nous pouvons retenir de cette brève introduction est que le mode de vie nomade est une forme d'organisation économique et sociale [Filali, 1966], basée sur des règles de conduite individuelle et sur des modalités précises de gestion de la ressource. Il faut aussi souligner l'absence d'un simple déterminisme géographique ou climatique sur l'adoption d'un type de mode de vie. Aux mêmes endroits, la vie sédentaire a prévalu pendant plus de dix siècles puis a laissé la place à la vie nomade et semi-nomade pendant huit siècles. Des conditions historiques et politiques expliquent cet état de fait. Comme nous le verrons, la réapparition d'un pouvoir central fort à partir du XIX<sup>e</sup> siècle va de nouveau affecter le mode de peuplement de la Tunisie.

### *L'affaiblissement historique et conjoncturel des sociétés nomades*

Le XIX<sup>e</sup> siècle aura marqué une étape importante dans la déstructuration de la société bédouine tunisienne. À plusieurs reprises, de longues périodes de sécheresse rendent exsangues les populations nomades, frappées par la famine et les épidémies. Parallèlement, la situation économique du pays se dégrade, l'endettement ne cesse de s'accroître et les autorités, sous domination turque, instaurent de nouveaux impôts pour renflouer les caisses de l'État. Ne pouvant faire face à tous ces fléaux, les tribus nomades furent à l'origine d'une grande révolte en 1864. Mais les conditions de précarité et de pauvreté étaient telles que ce sont surtout les nombreuses razzias des nomades qui marqueront les mentalités pendant longtemps.

Les nomades souffriront de l'arrêt du commerce caravanier. Ils seront impuissants face à l'insertion croissante de l'économie tunisienne dans un système d'im-

portation de produits manufacturés d'Europe, ce qui créera une rupture des liens économiques traditionnels avec les zones sédentaires, notamment urbaines. Ponctionnées lourdement par une fiscalité centralisée dont elles ne retirent aucun bénéfice, qui plus est en période de conjoncture climatique particulièrement défavorable, les sociétés bédouines ne sortiront pas indemnes de cette première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Malgré cela, en 1860, Ganiage [1966] estime que les populations nomades tunisiennes (600 000 individus) sont supérieures aux populations sédentaires (500 000 individus).

Mais le mouvement général de déstructuration des sociétés nomades est à l'œuvre, en Tunisie comme partout ailleurs [Bourgeot et Guillaume, 1986]. Le système du nomadisme et ses dynamiques internes ne paraissent pas pouvoir résister aux nouvelles conditions de production. Et surtout, une politique de sédentarisation va précipiter ce processus.

## La politique de sédentarisation

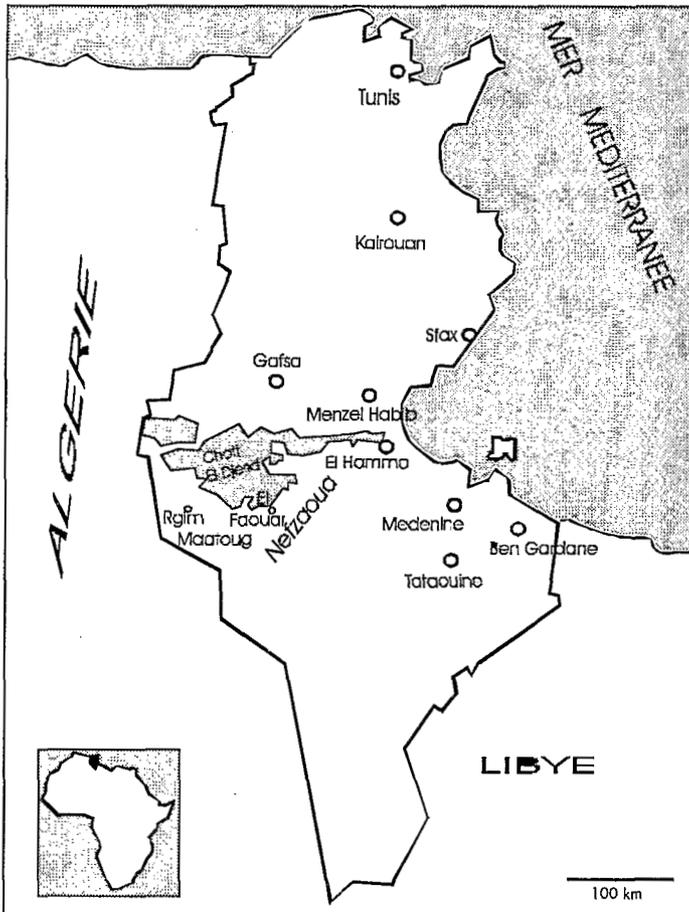
### *La politique de sédentarisation sous le Protectorat français*

Après trois siècles et demi de gouvernement ottoman, le territoire tunisien passe sous le Protectorat de la France en 1881. Les nouvelles autorités au pouvoir prendront une série de mesures et d'orientations qui, explicitement et implicitement, vont tendre vers la fixation des nomades, dont l'existence fuyante apparaît aux responsables politiques comme incompatible avec une autorité centrale forte. Le problème de la sécurité des sédentaires est ainsi évoqué. Selon Ganiage [1959], entre 1860 et 1880, le brigandage des tribus Ouled Yacoub et Beni Zid créait encore dans le Sud tunisien un climat d'insécurité. Au sujet de la politique de sédentarisation de la tribu Ghrib, l'officier Moreau assimilait clairement stabilité et sécurité [Kassah, 1989 b].

Réputation belliqueuse des Bédouins, difficulté de contrôler leurs déplacements, peur de l'insoumission, contrôle du territoire, mise en place d'une politique agricole sont quelques-unes des motivations à une politique de sédentarisation. Cet objectif de fixation de la population nomade sera une priorité des vingt premières années du Protectorat afin de mieux asseoir la politique de colonisation. La légitimité de cette politique portait sur les apports respectifs de la sédentarisation et d'une politique agricole intimement liées [Lahmar, 1994].

Cette politique de sédentarisation revêtra des formes diverses. En premier lieu, une politique administrative est mise en place. « Occuper le pays, rallier les populations bédouines et les soumettre à l'impôt, faire respecter le territoire tunisien et préparer une délimitation frontalière » en sont les principaux objectifs assignés [Martin, 1993]. En 1901, a lieu une première délimitation des terres collectives. En 1910, chaque tribu va être en quelque sorte assignée à résidence : la population est divisée en sept groupes principaux, à la tête desquels des *khalifas* sont nommés, et en six groupes secondaires dirigés par des *cheikhs*. Un tracé rigoureux des frontières des territoires des tribus et l'intégration du désert à l'État vont déstructurer l'espace bédouin, fait de souplesse dans les limites pour contrecarrer l'aléa climatique. Le Sud devient un territoire militaire et les jeunes nomades vont devoir se plier à la conscription. Les déplacements des nomades sont contrôlés par

Fig. 2 – Villes principales



les militaires et les frontières sont étroitement surveillées. Devant l'exiguïté de l'aire de nomadisme, au début du <sup>xx</sup>e siècle, seuls les membres de la tribu Ghrib demeurent de véritables nomades, les autres tribus étant composées de pasteurs semi-nomades. En outre, la mise en place d'un nouveau système de gestion administrative des affaires locales va faire perdre ses prérogatives au chef de la tribu.

Les autres mesures prises en faveur de la fixation des populations sont plus incitatives que coercitives. Par exemple, la création de petites agglomérations autour d'infrastructures de base et de marchés ruraux (*souks*) va permettre le regroupement de populations nomades autour de ces pôles. C'est ainsi que sont nées les villes de Médenine, Ben Gardane et Tataouine dans l'extrême Sud du pays [Abaab, 1986] (fig. 2). La colonisation crée aussi des opportunités d'emploi. La découverte de gisements de phosphates dans la région de Gafsa a ainsi permis l'entrée de nomades dans le système salarial.

Pour inciter les nomades à se sédentariser, il fallait qu'ils puissent tirer leurs revenus d'une économie locale suffisamment rentable. C'est dans cet esprit

qu'une série de forages fut entreprise dans tout le Sud. Dès 1889, des prospections hydrauliques et des forages permirent l'installation de nomades autour de périmètres irrigués. Durant la période du Protectorat (1881-1956), ce sont 134 forages qui furent créés dans le Sud, permettant aux Bédouins de devenir des *fellahs*, des oasiens, des cultivateurs de dattes.

À côté de la politique de l'eau, celle de la terre fut l'autre bras armé de la sédentarisation. Le système traditionnel du nomadisme s'appuyait sur des règles et coutumes quant à l'utilisation des terres de parcours. Le statut de ces terres est très complexe, c'est davantage un droit d'usage que les tribus possédaient sur elles qu'un véritable titre de propriété. Les limites de ces terres de parcours étaient fluctuantes au gré des alliances, des négociations, des conflits ou des accords réciproques entre tribus ou fractions en fonction des conditions du moment. La flexibilité du système du nomadisme repose en grande partie sur la possibilité d'assurer le pâturage des bêtes quoi qu'il advienne. C'est ainsi qu'au cours des années de sécheresse, les pasteurs se dirigeaient avec leurs troupeaux vers le Nord du pays, doté d'un climat moins aride.

Un des premiers « casse-tête » des autorités coloniales a été de comprendre le statut précis de ces terres dites « collectives ». Une bataille d'experts juridiques s'engagea, les uns décrétant que la propriété des terres collectives va à la tribu qui y nomadise, les autres lui accordant seulement un droit de jouissance. Selon la loi musulmane, la terre appartient à celui qui la vivifie, qui la met en valeur. Mais ce droit n'est pas immuable. Non vivifiée, la terre redevient un bien commun. Sous des climats arides, la terre n'a pas de valeur en elle-même, seul le troupeau importe pour le nomade, et en milieu oasien, c'est sur l'eau que l'on détient des droits de propriété.

Après d'interminables débats juridiques, un découpage administratif des terres fut entrepris dans un premier temps, puis une procédure d'attribution privée a eu pour objet de redistribuer ces terres qui ne seront donc désormais plus l'apanage de la tribu. À l'issue de cette procédure, qui n'a pas été menée complètement à son terme, tout au moins dans le Sud du pays, les nomades ne sont pas sortis gagnants. Tout d'abord, l'annexion par les colons et les gros propriétaires des terres du Nord, vouées à une céréaliculture mécanisée, a rompu l'équilibre des déplacements Sud-Nord des nomades, désormais interdits dans ces zones. Ensuite, la complexité, la durée et le coût des procédures juridiques d'attribution des terres n'ont pas favorisé les Bédouins, majoritairement analphabètes et pauvres, pas toujours suffisamment informés des enjeux. Enfin, une fois dépossédés de leurs terres, ils se sont vu proposer des contrats de métayage, faisant d'eux des employés agricoles. Dans l'arrière-pays de Sfax, Lahmar [1994] montre comment les contrats de *mgharsa* (mise en valeur des terres d'un propriétaire en contrepartie à terme du gain de la moitié du terrain) permettaient aux Bédouins de rester sur leurs terres sans se tourner vers une prolétarianisation urbaine tant redoutée.

Les résultats de cette politique de sédentarisation des autorités coloniales est le suivant : en 1881, les nomades représentent la moitié de la population du Sud tunisien, en 1956, ils en représentent le quart. Cette proportion va diminuer très vite après les mesures prises par le nouveau gouvernement de la Tunisie indépendante.

### *La politique de sédentarisation après l'indépendance*

En 1956, le président Bourguiba impulse une politique globale qui vise à constituer un État fort et moderne. Pour lui, le tribalisme et le nomadisme sont incompatibles avec cet objectif. Sa politique et ses discours le rappelleront à maintes reprises. À propos des nomades, il déclarera :

« Cette population isolée, qui vit dispersée dans ces étendues désertiques, et qui sans doute ignore jusqu'au nom du gouverneur. À part quelques randonnées au marché hebdomadaire, qu'il leur arrive d'effectuer de temps à autre, ces gens poursuivent depuis des siècles une existence solitaire en marge du reste de la nation. Ils échappent systématiquement à toute action gouvernementale qui vise à renforcer l'unité nationale. Ils font bande à part et donnent l'impression de ne pas appartenir à la collectivité tunisienne. » [Attia, 1977 : 585.]

Cette orientation se traduira dans les faits par une politique de fixation des Bédouins très volontariste, qui portera rapidement ses fruits. Deux mesures directes vont accélérer le processus. Ce sont les mêmes que les autorités coloniales avaient prises mais elles sont appliquées dorénavant de manière systématique et avec des moyens plus conséquents. Elles concernent les politiques de l'eau et de la terre.

La création de nouveaux forages profonds et l'équipement des oasis en moto-pompes permettent de créer des îlots de verdure *ex nihilo* dans le désert. Les oasis s'étendent sur le territoire du Sud, permettant à la fois un quadrillage de l'espace et un peuplement des zones frontalières. Les nomades sont très attirés par ce nouveau mode de vie, apparemment plus facile et plus sûr. Il est vrai que la culture de la datte, et en particulier de l'espèce *deglet nour*, permet de tirer des revenus substantiels de l'exportation, le produit étant très apprécié des consommateurs européens. La demande de parcelles est telle que l'État doit créer des nouveaux périmètres irrigués à un rythme soutenu. Dans la région du Nefzaoua (Sud-Ouest), le nombre de palmiers dattiers est ainsi passé de 160 000 pieds en 1882 à 772 000 pieds en 1975 [Baduel, 1979] (*fig. 2*).

Le projet de création de l'oasis de Rgim Maatoug, dans le Sahara, à la frontière algérienne, visait à sédentariser les derniers nomades Ghrib. Il a commencé en 1977 et est considéré comme le dernier projet de fixation de ces populations.

Parallèlement à cette politique oasisienne, le gouvernement mit en place une politique de privatisation des terres, la propriété s'avérant le meilleur moyen de fixer et de contrôler les nomades. Après l'échec collectiviste des années soixante, les années soixante-dix marquèrent donc le début de cette vaste entreprise d'attribution de terres en vue de leur privatisation. En 1973, « la liquidation progressive des terres collectives » est le mot d'ordre donné par le ministère de l'Agriculture. Le conseil de gestion, élu pour mener cette opération à bien, remplace les chefs de famille dans leurs prérogatives sur la terre. En divisant les terres collectives et en attribuant des titres de propriété individuelle, en permettant parallèlement l'accès au crédit des nouveaux propriétaires, c'est un affaiblissement des solidarités tribales qui s'ensuit. Cette politique de privatisation a été très largement suivie comme l'illustre l'exemple (non isolé) suivant : alors qu'au début du siècle, le territoire de la tribu des Beni Zid est collectif à 78 %, en 1979, seules 5 % des terres sont encore collectives [Baduel, 1984].

S'il y eut une volonté explicite de sédentarisation des nomades, il est difficile de déceler quelles mesures furent prises dans cet objectif parmi celles, plus générales, visant à une amélioration des conditions de vie des populations. Parmi ces dernières, la création d'infrastructures nombreuses dans les régions du Sud a amplement favorisé le mouvement de fixation. Comme toute autre population, les nomades souhaitaient dépasser le stade de l'autosubsistance et bénéficier des services de santé, d'éducation et de l'accès au *souk*. La création des pensions de retraite, d'un marché du crédit, les subventions de l'État aux populations démunies les années de mauvaise récolte ont été des facteurs incitateurs à une sédentarisation qui permet désormais l'intégration à un système socioéconomique plus vaste. Les institutions nomades traditionnelles gérant le risque et les aléas ont été supplantées par d'autres institutions mises en place par l'État.

Pour conclure sur le déroulement de la politique de fixation des nomades depuis l'indépendance, on peut mentionner qu'elle a été d'abord une démarche administrative et semble avoir considéré l'objectif de sédentarisation comme une fin en soi. Ensuite, la construction économique, sociale et politique du pays a mis en valeur les aspects positifs de cette sédentarisation sur le niveau de vie des populations concernées. Dans le cas du Sud tunisien, la politique de sédentarisation n'a pu être menée à son terme que lorsque les populations nomades eurent conscience des avantages, réels ou espérés, que la sédentarisation leur apportait. À cet égard, la quasi-disparition des nomades – 2 820 ménages en 1966 dans le Sud tunisien, environ 200 ménages en 1984 [Kassah, 1989 a] – est évocatrice. Mais un tel bouleversement dans le mode de vie des populations ne se fait pas sans répercussions humaines et écologiques.

## L'impact de la sédentarisation

### *De nouveaux rapports sociaux*

Avec la sédentarisation, les unités économiques et sociales ont changé. La famille conjugale est devenue une structure de décision autonome. Les liens avec la famille élargie, s'ils ne sont pas rompus, sont amoindris. L'économie d'autosubsistance a fait place à une économie productive insérée dans un système local ou régional. Au cours de cette transformation, Lahmar [1994] indique que ce sont sans doute les plus pauvres des nomades qui ont impulsé cette autonomie, obligés qu'ils étaient de se faire embaucher comme métayers, salariés agricoles ou ouvriers dans les mines de phosphate, rompant ainsi les liens organiques avec la tribu. Les nouveaux liens sociaux que l'on tisse éloignent de la famille élargie. On ne fréquente plus les membres de la famille mais les compagnons de travail, ceux rencontrés au cours d'alphabétisation, aux réunions sur l'éducation agricole, aux réunions de la cellule du Parti [Louis, 1979].

Au sein de la tribu, la sédentarisation ne semble pas avoir beaucoup remis en cause les hiérarchies initiales. L'appropriation des terres de parcours par vivification s'est faite sur la base du rapport de forces qui existait au moment de la mise en culture de ces terres. Ceci ne s'est pas réalisé sans heurts, que ce soit pour la délimitation des territoires ou leur privatisation, les familles se livrant à une compétition interne pour l'obtention de terres. Ce fut un des modes d'affaiblissement

des structures tribales [Chaize-Auclair, 1996]. Au cours de ce processus, les groupes les plus puissants se sont approprié les meilleures terres ou les plus vastes selon les cas. Ces groupes qui possédaient des troupeaux importants ont pu accumuler un capital de départ en revendant les bêtes, pour racheter des terres ou investir dans du matériel agricole. Les individus en marge de la notabilité dans les tribus n'ont pas ou peu eu accès aux termes des transactions. Dans ces conditions, la position sociale et les conditions économiques de chacun au moment de la fixation a été un facteur de réussite ou non de la sédentarisation au niveau individuel. Les destins des Bédouins ont donc été fort variables selon ce critère.

Hors de la tribu, les nomades ont dû apprendre à vivre avec les sédentaires de longue date, ce qui ne fut pas sans poser des problèmes d'intégration. De par leur mode de vie évocateur d'une certaine liberté, les nomades se plaçaient eux-mêmes au sommet de la hiérarchie de l'honneur, tandis que les sédentaires étaient plutôt enclins à les considérer comme des rebelles barbares. Lorsqu'ils arrivaient dans des zones sédentarisées, les anciens nomades étaient souvent employés chez les propriétaires agricoles ou bien formaient des réseaux dans les quartiers populaires des grandes villes où ils entraient dans un système de prolétarianisation. Arrivés dans un monde nouveau, ils ont parfois été pris de court lorsque les incitations étatiques leur étaient adressées. Par exemple, dans le Sud-Est du pays, des populations sédentaires (Jebalia, Jerbiens, Accara) ont profité des avantages de la privatisation pour devenir les pionniers de la mise en valeur agricole de la région [Abaab, 1986].

### *Impacts écologiques*

Dans les régions steppiques, la fixation des populations nomades a entraîné une modification profonde de leurs rapports à la terre. Les perspectives de privatisation leur ont fait attribuer à la terre une valeur pour elle-même, alors qu'elle n'en avait auparavant que comme support à l'alimentation du bétail. La politique de privatisation des terres, que ce soit sous l'époque coloniale ou depuis l'indépendance, a donc été largement suivie et, selon le principe que la terre appartient à celui qui la met en valeur, de nombreux pasteurs plantèrent ou semèrent des terres de parcours, pratiquant ainsi la stratégie du « fait accompli ». Les lois foncières de privatisation des terres collectives mises en application au milieu des années soixante-dix se sont en effet appuyées, une dernière fois, sur le principe du droit d'usage, lui-même pilier du droit foncier pendant des siècles. Des comités de gestion, dont nous avons déjà fait mention, sont chargés alors de régler les inévitables conflits liés au passage d'une législation foncière de logique tribale ou communautaire à une législation foncière de type contractuel et privé.

Malheureusement, eu égard au climat et à la sécheresse qui règne régulièrement pendant plusieurs années successives, la vocation de ces terres ne semble pas propice à l'arboriculture ou à la céréaliculture. Auparavant, les nomades les cultivaient uniquement lorsque la pluie était suffisamment tombée. Puis, ces écosystèmes, qui reposent sur un équilibre écologique fragile, ont subi des mises en culture intensive dont l'objectif principal pour chacun était de délimiter et marquer son territoire. La conséquence de cela est l'apparition de phénomènes de

désertification, liée à l'érosion éolienne que facilitent les labours et à la disparition de la végétation steppique qui ne fixe plus la terre au sol.

Dans les zones oasiennes, nous avons vu que la fixation des nomades s'était faite par la création de nouveaux forages, particulièrement après les années cinquante. La réussite de cette opération a obligé les pouvoirs publics à multiplier le nombre de ces forages mais les disponibilités en eau sont limitées et il a fallu disperser les nouvelles oasis. Le problème qui se pose alors est que les plus lointaines d'entre elles (Rgim Maatoug par exemple) ne rencontrent pas le succès escompté et les anciens nomades préfèrent s'installer en périphérie des oasis existantes, dotées d'une infrastructure plus importante, en creusant des puits eux-mêmes. Effectuées de manière anarchique, ces créations de périmètres illicites ont des répercussions négatives sur les débits artésiens des périmètres officiels et l'ensemble est menacé à moyen terme. La position des pouvoirs publics est délicate car l'interdiction de ces pratiques serait perçue comme contradictoire avec la politique de sédentarisation.

Il existe un autre type de répercussions écologiques sur la ressource en eau. En effet, parmi les nouveaux forages, certains puisent dans les nappes profondes (plus de mille mètres) et fossiles du Sahara. Ces forages sont coûteux et, de surcroît, ils épuisent les ressources en eau.

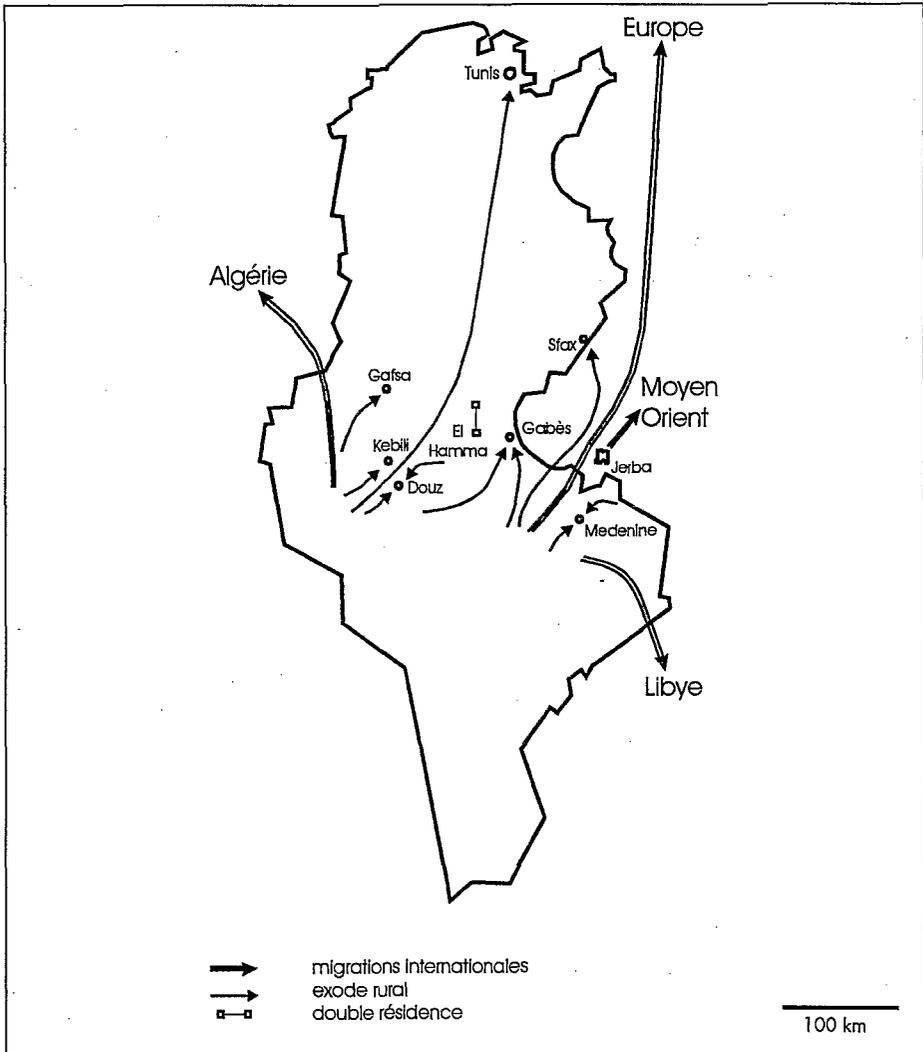
Enfin, dernier point, le comportement énergétique des anciens nomades, nouvellement oasiens, se traduit parfois par une dégradation des ressources ligneuses autour des oasis. Sur cet aspect, Auclair et Zaafouri [1996] montrent que la quasi-totalité du bois de feu consommé dans l'oasis d'El Faouar, à la lisière du Sahara, provient de la steppe environnante. Certains font même du ramassage du combustible une activité lucrative. À cet effet, ils partent plusieurs jours dans le Sahara à la recherche de ligneux, renouant ainsi avec le désert. Les auteurs concluent sur le fait que la politique de sédentarisation a été victime de son succès et que « les ressources naturelles paient en quelque sorte le prix de la paix sociale ».

## **Les nouvelles stratégies des ex-nomades**

### *La pluriactivité comme nouvelle gestion de la précarité*

Sédentarisation et intégration ne sont pas synonymes. À cet égard, la participation des anciens nomades à l'économie moderne reste problématique. Confrontés à des problèmes d'intégration avec les sociétés sédentaires, ils ont peu accès aux facteurs de production et notamment aux facteurs de production agricole [Kassah, 1989 a]. Dans le cas du milieu oasien, les droits de propriété sur les tours d'eau se transmettent de génération en génération et les nouveaux venus ne peuvent pas vraiment prétendre jouer un rôle prépondérant dans l'économie locale. Il n'y a que dans le cas d'oasis créées spécialement pour les nomades que ceux-ci purent tirer leur épingle du jeu. Mais trente ou quarante ans après leur installation, les superficies des parcelles diminuent au gré des transactions et des héritages et ne permettent plus un revenu suffisant pour faire vivre la famille. Le problème est identique dans les steppes pour les propriétaires dont les terres, sans irrigation, ne peuvent être cultivées que quand la pluviosité le permet, c'est-à-dire une fois tous les cinq ans en moyenne.

Fig. 3 – Mobilité contemporaine dans le Sud tunisien (depuis l'indépendance en 1956)



Face à ces difficultés d'insertion économique, les anciens nomades ont gardé souplesse et flexibilité en développant des stratégies de pluriactivité. On peut conjecturer que les solidarités familiales jouent à cet égard encore un rôle important, que ce soit pour la constitution de filières et de réseaux ou bien pour la redistribution des revenus, au moins au sein de la famille nucléaire. C'est ainsi qu'une minorité profite de l'engouement pour le tourisme saharien, certains continuent une petite activité d'élevage, trouvent des emplois urbains, tirent profit des ressources naturelles en pratiquant le charbonnage ou se font employer à la journée par l'administration en effectuant des travaux de protection de l'environnement. Mais surtout, les ex-nomades pratiquent une nouvelle forme de mobilité.

### *Une nouvelle forme de mobilité*

Durant les dernières décennies, la région du Sud tunisien a connu une pression démographique importante qui est liée à une phase de la transition démographique dans laquelle la mortalité baisse et la fécondité reste élevée. La sédentarisation des populations nomades a entraîné elle aussi une pression démographique sur des milieux écologiquement fragiles. Si l'on ajoute que le développement économique du Sud reste faible, il n'est pas étonnant dans ces conditions de constater une forte émigration (fig. 3). Ressources écologiques et ressources économiques rares, peu de possibilité d'intensification, la sédentarisation des nomades passa donc en partie par un exode massif [Seklani, 1976].

Une émigration forte vers la capitale, Tunis, vers l'Europe ou la Libye a caractérisé la société nomade du Sud. Dans le cas de l'oasis de Jemna, Baduel [1979] estime qu'en 1976, 45 % de la main-d'œuvre masculine se trouve à l'étranger. Sur l'ancien territoire de la tribu des Beni Zid (Sud-Est), c'est un phénomène de double résidence que l'on observe. Les anciens nomades possèdent en effet des terres et une maison dans la région steppique de Menzel Habib et une autre maison à El Hamma, centre urbain distant d'une cinquantaine de kilomètres. Selon les conditions climatiques, soit les terres sont emblavées et les habitants sont présents, soit les terres sont nues et les maisons vides. Seuls ceux qui ont continué leurs activités d'élevage restent. Notons que les phénomènes d'émigration et de double résidence sont des formes particulières de mobilité mais n'ont rien à voir avec les modes de déplacement nomade traditionnel.

L'intégration des nomades s'est donc faite en partie de manière négative, puisqu'ils ont été confrontés aux mêmes conditions de précarité que les sédentaires de longue date et ont donc dû adopter les mêmes solutions qu'eux : l'émigration. Liée à des transferts de revenus familiaux, témoin d'une solidarité encore présente, cette émigration permet au Sud tunisien de conserver une population nombreuse en dépit de conditions économiques et écologiques très difficiles.

Cette dernière remarque nous incite à poser la question suivante : la migration est-elle une source de consolidation des structures tribales ou bien source d'affaiblissement de ces structures ? La réponse, on s'en doute, ne sera pas tranchée. Si l'on considère le nomadisme comme une forme particulière d'organisation économique, alors il faut voir quel est le statut de la migration censée la suppléer. Soit la migration s'est institutionnalisée [Guilmoto et Sandron, 1997] et est devenue un nouveau mode de production de richesse communautaire, auquel cas elle peut maintenir voire renforcer les structures tribales, soit elle est sporadique, secondaire dans la logique collective productive, et on peut conjecturer que, par un effet d'isolement physique et de rationalité individuelle, elle affaiblit les solidarités tribales. C'est donc à une multiplicité d'analyses locales qu'il faut se livrer pour répondre précisément ; mais mentionnons que les deux situations coexistent dans la Tunisie contemporaine. Dans certaines régions ou villes, des réseaux migratoires très bien organisés, conjugués à un envoi d'une part du revenu du migrant à la communauté locale, perpétuent cette logique collective. Dans d'autres zones, les logiques migratoires sont élaborées davantage au sein de la famille nucléaire et affaiblissent en fin de compte les liens traditionnels avec la famille élargie ou les structures hiérarchiques supérieures.

\*

Alors qu'ils représentaient la moitié de la population il y a un siècle, les nomades tunisiens ont aujourd'hui quasiment disparu. À l'aube de l'an 2000, dans les campagnes, on aperçoit parfois une famille sous une tente berbère qui garde un troupeau, ne lui appartenant généralement pas, et qui se déplace au gré des emplois de bergers qu'elle pourra trouver. Succès, donc, en termes d'objectif de la politique de sédentarisation.

En revanche, l'intégration ne s'est pas toujours faite avec bonheur. L'état de dépendance du monde rural des anciens nomades, lié à la subvention de l'économie locale par des revenus venant des villes ou de l'étranger, rend fragile et factice cette apparente réussite [Baduel, 1979]. Bien que la situation de certains se soit nettement améliorée, notamment pour les bénéficiaires de périmètres irrigués en milieu oasien, une majorité d'anciens nomades ont connu les mêmes problèmes que les sédentaires, à savoir l'épuisement des ressources en eau, le morcellement des terres, la faible intensité en capitaux de l'exploitation agricole. Cette situation fait dire à certains que les nomades sont devenus maintenant sédentaires et qu'il faut penser les problèmes en termes généraux, dans le cadre de l'économie nationale [Kassah 1989 a]. Rien n'est moins sûr, la sédentarisation est encore récente. L'ex-nomade, s'il est maintenant fixé, bénéficie d'une culture séculaire du nomadisme qu'il ne sera pas facile d'évacuer en l'espace d'un décret. Jusqu'à quand le nomade sera-t-il un « orphelin entre deux mondes » [Louis, 1979], celui du passé où il ne peut plus vivre et celui de l'avenir pour lequel il n'est pas préparé ?

Et justement, pour l'avenir, dans la continuité de la politique de sédentarisation, la question qui se pose aux pouvoirs publics est maintenant la suivante : comment concilier des impératifs de développement régional harmonieux en termes économiques et en termes de peuplement (fixation) avec un souci de préservation des ressources naturelles et de l'environnement dans une région écologiquement fragile ?

## BIBLIOGRAPHIE

- ABAAB A. [1986], « Mutations socioéconomiques de la Jeffara orientale (Sud tunisien) », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 41-42 : 327-338.
- ALBERGONI G. [1990], « Les Bédouins et les échanges : la piste introuvable », in E. Bernus, F. Pouillon (éds), « Sociétés pastorales en développement », *Cahiers des sciences humaines*, 26 (1-2) : 267-280.
- ATTIA H. [1977], *Les Hautes Steppes tunisiennes... de la société pastorale à la société paysanne*, thèse de doctorat d'État ès lettres, Paris-VII, 722 p.
- AUCLAIR L., ZAAFOURI M. S. [1996], « La sédentarisation des nomades dans le Sud tunisien : comportements énergétiques et désertification », *Sécheresse*, 1 (7) : 17-24.
- BADUEL P.-R. [1979], « Nomades et semi-nomades du Sud tunisien. De l'intégration à l'indépendance », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, 84 : 60-64.
- BADUEL P.-R. [1984], « L'intégration nationale des pasteurs pré-sahariens (Tunisie) », in P.-R. Baduel (éd.), *Enjeux sahariens*, Paris, éditions du CNRS : 393-420.
- BERNUS E. [1990], « Les pasteurs nomades africains, du mythe éternel aux réalités présentes », in E. Bernus, F. Pouillon (éds), « Sociétés pastorales en développement », *Cahiers des sciences humaines*, 26 (1-2) : 267-280.

- BOURGEOT A., GUILLAUME H. [1986], Introduction de « Nomadisme : mobilité et flexibilité », *Bulletin de liaison du département H*, VIII, Paris, ORSTOM.
- BROCHIER PUIG J. [1996], *L'Urbanisation et la Relation à l'environnement dans les oasis du Nefzaoua : le cas de El Faouar*, mémoire de DEA, Montpellier, université Paul-Valéry, 94 p.
- CHAIZE-AUCLAIR M. [1996], *Enjeux fonciers et Dynamiques sociales dans les zones steppiques du monde arabe*, mémoire de DEA, Tours, université François-Rabelais, 40 p.
- FILALI M. [1966], « Les problèmes d'intégration posés par la sédentarisation des populations nomades et tribales », *Revue tunisienne de sciences sociales*, 7 (83) : 114.
- GANIAGE J. [1959], *Les Origines du Protectorat français en Tunisie*, Paris, PUF.
- GANIAGE J. [1966], « La population de la Tunisie vers 1860 », *Population*, 6 : 857-886.
- GUILMOTO C. Z., SANDRON F. [1997], *Approche institutionnelle de la migration dans les pays en développement*, communication au Congrès international de la population, Beijing, 11-17 octobre : 15 p.
- IBN KHALDOUN [XIV<sup>e</sup> siècle], *Prolégomènes*, traduction française 1862-1868, I, Paris, Impression impériale.
- HOURLANI A. [1993], *Histoire des peuples arabes*, Paris, Le Seuil, « Points-Histoire », 736 p.
- KASSAH A. [1989 a], « Le Sahara tunisien ou la sédentarisation en voie d'achèvement », in *Le Nomade, l'Oasis et la Ville*, Tours, Urbama, fascicule de recherche, 20 : 73-89.
- KASSAH A. [1989 b], « Sédentarisation des nomades et mise en valeur agricole : les Ghrif à Regim Maatoug », *Géographie et Développement*, 8-9 : 97-118.
- LAHMAR M. [1994], *Du mouton à l'olivier*, Tunis, Cérès éditions, 273 p.
- LOUIS A. [1979], *Nomades d'hier et d'aujourd'hui dans le Sud tunisien*, Aix-en-Provence, Édisud, 334 p.
- MARTIN J.-F. [1993], *Histoire de la Tunisie contemporaine. De Ferry à Bourguiba 1881-1956*, Paris, L'Harmattan, 199 p.
- SEKLANI M. [1976], *Économie et Population du Sud tunisien*, Paris, éditions du CNRS, 455 p.